

Date du document : 24/04/2025

NOTE D'ACCOMPAGNEMENT

CD-25d24-CWaPE-0080

**PROJET DE RÉVISION
DU RÈGLEMENT TECHNIQUE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**

rendue en application de l'article 13 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité

Table des matières

1. OBJET.....	3
2. MÉTHODE DE TRAVAIL.....	3
3. CONTENU DU PROJET.....	4
ANNEXES.....	4

1. OBJET

Le règlement technique actuellement en vigueur pour la distribution d'électricité (ci-après RTDE) est régi par l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2011 *approuvant le règlement technique pour la gestion des réseaux de distribution d'électricité en Région wallonne et l'accès à ceux-ci*, publié au Moniteur belge du 11 mai 2011.

Depuis son entrée en vigueur, il a été révisé en 2021 mais un certain nombre de modifications législatives ont rendu une partie de son contenu obsolète, redondant ou incomplet. Il convient dès lors de procéder à une révision complète de ce texte, afin de le rendre compatible avec le cadre actuel.

L'article 13 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité expose les modalités d'établissement du règlement technique :

« En concertation avec les gestionnaires de réseaux, et après consultation du Pôle « Énergie » la CWaPE arrête un règlement technique unique pour la gestion et l'accès aux réseaux de distribution et un règlement technique pour la gestion et l'accès au réseau de transport local. Le règlement technique est approuvé publié au Moniteur belge. »

Le présent document expose la méthodologie proposée par la CWaPE pour procéder à cette révision et accompagne un avant-projet de RTDE soumis à consultation informelle des stakeholders-clés. Il expose également, code par code, les motivations qui conduisent aux modifications proposées.

A la suite d'une première consultation informelle du secteur, la CWaPE a établi un projet de règlement technique. Ce projet est soumis à **consultation publique formelle du 2 mai 2025 au 30 juin 2025 inclus.**

Au cours de cette période, tous les acteurs de marché et toute personne intéressée peuvent faire parvenir à la CWaPE leurs remarques et observations écrites concernant ce document :

- uniquement via le formulaire Excel prévu à cet effet
- et sur l'adresse email consultation@cwap.e.be jusqu'au 30 juin 2025 inclus.

2. MÉTHODE DE TRAVAIL

En vue d'être pragmatique, et après une première consultation du secteur opérée en 2024, la CWaPE travaillera en 2 étapes pour procéder à la révision du RTDE :

1) Organisation d'une consultation publique

Le projet est soumis à consultation publique en veillant à assurer une visibilité suffisante.

2) Concertation avec les gestionnaires de réseaux sur une version post-consultation publique et consultation du Pôle Energie

Sur base du rapport de consultation publique établi, un projet de texte corrigé sera soumis à concertation officielle avec les gestionnaires de réseau et à consultation officielle du Pôle Energie, conformément à l'article 13 du décret.

3. CONTENU DU PROJET

Le projet se base sur la structure actuelle du RTDE. Toutefois, un certain nombre d'articles ont été modifiés et/ou déplacés, certains ont été ajoutés pour tenir compte des évolutions législatives.

Le document transmis fait apparaître le suivi des modifications de manière explicite.

Une table de correspondance des articles est communiquée afin de faciliter la comparaison éventuelle avec le RTDE en vigueur. Notons toutefois qu'il ne s'agit pas toujours d'une correspondance stricte, l'article ayant pu faire l'objet d'adaptations.

Un exposé des motivations est également joint. La CWaPE se tient toutefois à disposition des partenaires sollicités au cours de la consultation informelle pour exposer les motivations qui ont sous-tendu la rédaction de l'un ou l'autre article.

Concernant la structure des codes, la CWaPE a ajouté un nouveau code : le code de partage, reprenant les éléments relatifs aux communautés d'énergie et au partage d'énergie.

La structure proposée est la suivante :

Titre 1 – Dispositions générales
Titre 2 – Code de planification
Titre 3 – Code de raccordement
Titre 4 – Code d'accès
Titre 5 – Code de mesure et de comptage
Titre 6 – Code de collaboration
Titre 7 – Code de données
Titre 8 – Code réseaux alternatifs
Titre 9 – Code de partage

ANNEXES

- Projet de proposition de révision du RTDE
- Table de correspondance articles (fichier xls)
- Formulaire de réaction à la consultation informelle (fichier xls)
- Document d'explication des motivations